

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE COTONOU

P. 2

4 trafiquants d'ivoires d'éléphants condamnés à 12 mois d'emprisonnement



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

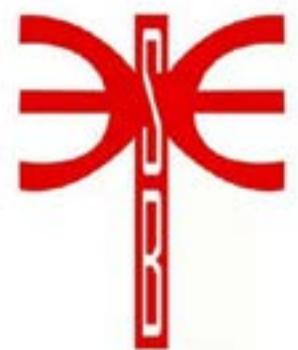
Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 163 du Mercredi 12 Août 2020

Message SBEE COVID-19



ASSEMBLÉE NATIONALE

P.2

La Cour valide le nouveau règlement intérieur



Union Progressiste

P.7

Vers une administration de performance

Code du numérique

P.2

Des experts travaillent sur des propositions de relecture

BAC 2020
La délibération aura bel et bien lieu ce jour

P.2

CORONAVIRUS
Le Bénin franchit la barre des 2000 cas d'infection à la Covid-19

P.2

Deuxième édition de la Nuit des Oscars Atchoukouma 2020
L'amicale des arbitres FIFA du Bénin remercie Chérif Dine Touré

P.9



TENDANCES ACTUELLES

Moele-Bénin, l'exigence de transparence

Le parti Moele-Bénin a retenu l'attention de l'opinion par le processus du choix de son candidat à l'imminente élection présidentielle de mars 2021. Le conseil national du parti après avoir délibéré sur les échanges de ses coordinations départementales a fait le choix de la continuité dans l'action politique, économique, sociale et culturelle du Président en exercice. Un détail trop démocratique de coulisse est apparu dans le communiqué final qui retrace les vœux de certaines coordinations qui participaient au débat général de cette formation politique dont on connaît la caractéristique essentielle : « le débat pour une synthèse ». La synthèse statistique des échanges a laissé penser à une élection primaire ; ce qui n'a pas été le cas. Pas de vote, pas d'appel à candidature. Ce qui s'est passé ce dimanche 09 août 2020, c'est qu'il y a eu débat puis une synthèse comme le résume d'ailleurs le communiqué final : « ... Il est donc de notre devoir, au parti Moele-Bénin, de nous battre pour la bonne poursuite des œuvres salvatrices de développement entamées sous l'impulsion du Président Patrice Talon. C'est l'engagement pris par l'ensemble des délégués au 2ème Conseil National Ordinaire. » Le choix par voie de conséquence est M. Patrice Athanase Guillaume Talon ; une option clairement affichée et solennellement prononcée. La question est de savoir si le parti Moele-Bénin doit il faire exception à l'exigence de vérité dans la synthèse de ses discussions. L'exigence de vérité, on la retrouvera dans La République de Platon, qui considère qu'il existe une science de la direction des hommes. Le contrat qui est à la base de la politique, de l'émergence d'une communauté politique, suppose, par sa nature même de contrat, une relation de confiance entre les contractants. Cette relation de confiance n'est possible que dans la mesure où les parties en présence font preuve d'honnêteté et de véracité. La politique ne peut donc pas faire exception au devoir de véracité. Mais la conduite d'une entité politique a pour but, d'instaurer et de préserver l'ordre stable, si possible juste. Dès lors, la recherche de cette stabilité n'implique-t-elle pas qu'il faille parfois ne pas tout dire pour préserver l'ordre interne ? On ne peut pas tout dire, on ne peut pas agir en excès de transparence, on ne peut pas être témoin de la germination, on ne peut qu'observer les fruits de la germination. Et c'est à ce titre qu'il y a eu au niveau de la synthèse des travaux de Moele-Bénin, un excès de détail démocratique qui a fait le lit à toutes les interprétations possibles. Quoi qu'il en soit, Moele-Bénin, aura eu le mérité de la cohérence et de la lucidité dans l'action politique.

Kangny Damascène



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUTE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène

Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSEI
(95 814 065)

4 trafiquants d'ivoires d'éléphants condamnés à 12 mois d'emprisonnement



La Brigade Criminelle de Cotonou et l'Administration Forestière ont saisi une grosse pointe d'ivoire pesant 18 kg et ont mis aux arrêts quatre personnes le 20 mai 2020 dans la ville de Cotonou. Le tribunal de première instance après plusieurs audiences a rendu sa décision le mardi 04 août 2020. En effet, par jugement contradictoire et en premier ressort en matière correctionnelle de flagrant délit, le tribu-

nal a déclaré les prévenus coupables. Deux des quatre trafiquants ont écopé de 12 mois d'emprisonnement ferme et les deux autres sont condamnés à un an d'emprisonnement assorti de sursis et au frais. Aussi, les prévenus doivent payer une amende de 200.000 Fcfa chacun et une somme symbolique pour toute cause de préjudice confondu. Il faut ajouter qu'il a été ordonné la confiscation du trophée d'ivoire d'éléphant au profit de l'administration forestière. Certes, cette décision du tribunal est en phase avec les articles 153 et 154 de la loi 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin et de son texte

d'application. Selon le contenu de ces articles, l'amende peut aller jusqu'à 800.000 Fcfa et l'emprisonnement jusqu'à 60 mois. L'éléphant étant une espèce intégralement protégée et en danger critique d'extinction, une condamnation plus sévère pourrait discipliner davantage les auteurs des crimes fauniques et leurs complices. Encore que l'article 166 punit les complices eu même titre que les auteurs principaux. Les activistes appréciant cette décision à sa juste valeur, appellent cependant la justice à plus de fermeté. ce serait un appui conséquent au gouvernement s'agissant de la lutte contre la criminalité faunique au Bénin.

CORONAVIRUS

Le Bénin franchit la barre des 2000 cas d'infection à la Covid-19



BAC 2020

La délibération aura bel et bien lieu le mercredi 12 août prochain avec 333 jurys



Le Directeur de l'Office du Baccalauréat Alphonse da SILVA a démenti formellement ce matin du lundi 10 août, à la Direction de l'Office du Baccalauréat, les rumeurs au sujet des grandes tendances du BAC 2020 qui circulent sur les réseaux sociaux. «Les bonnes tendances de taux de réussite sont données par l'Office du Baccalauréat. Et c'est après la délibération des 333 jurys indépendants qui devront siéger le 12 août 2020. Certains vont déjà dans les supputations pour fabriquer les tendances qui sont hors délibération. Je voudrais vous dire que seule la délibération permettra de donner les vraies grandes tendances du Bac session unique de juillet 2020. Nous avons foi que l'effort fourni par les enseignants

du secondaire et le travail abattu par nos enfants seront récompensés à leur juste valeur» a laissé entendre le DOB Alphonse da SILVA. C'est à la suite d'une concertation avec certains superviseurs généraux des 10 centres correction-délibération, dans le cadre de la préparation de la phase de la délibération que le DOB a donné son point de presse au siège de l'Office du Bac à Cotonou. Il situe ainsi les différents acteurs et rassure surtout les candidats et leurs parents qui sont dans l'attente des résultats. «Tout ce qui circule sur les réseaux sociaux actuellement n'est que du fake news» a martelé le DOB. L'indépendance du jury au BAC béninois. Les 333 jurys souverains seront présidés par des professeurs d'université, des inspecteurs et des professeurs émérites de l'enseignement secondaire. Ces jurys, à en croire le Directeur de l'Office du Baccalauréat, auront pour la lourde tâche de contrôler si les copies des candidats ont été bien corrigées, si les sommes des notes sont bien faites, si les notes ont été ensuite bien enregistrées dans le système d'information de l'Office du Baccalauréat. C'est après ces tâches que les taux d'admissibilité seront connus et rendus public. Chaque jury est totalement indépendant et souve-

rain. La proclamation des résultats est faite juste après la délibération. Certes, le COVID 19 amène à ne pas proclamer les résultats via la sonorisation mais il n'enlève rien à l'indépendance du jury qui soumettra ses travaux à la publication en ligne. COVID 19 empêche la scène de la proclamation du BAC. Cette année, de manière exceptionnelle, pas de proclamation dans les centres. Les résultats seront disponibles en ligne annonce formellement l'Office du Baccalauréat. Les années antérieures, après les délibérations, il est organisé la traditionnelle cérémonie de proclamation des résultats dans plusieurs centres au moyen de la sonorisation. Hélas, ces moments de trouille, d'euphorie ou de lamentation ne seront pas vécus cette année 2020 dans les centres de délibération. La crise du COVID19 a imposé le changement de comportement. «Pour éviter les attroupements dans les centres, les résultats seront exclusivement donnés sur la plateforme eresultats a informé le DOB Alphonse da SILVA. Il a remercié les autorités béninoises, en occurrence le Chef de l'Etat Patrice TALON, pour avoir eu le courage de faire dérouler les examens.

Code du numérique

Des experts travaillent sur sa relecture sous l'impulsion de l'UPMB

L'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) organise, depuis ce lundi 10 août 2020, à l'hôtel METROPOLE de Parakou, un atelier de plaidoyer pour la relecture critique de la Loi No 2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du numérique en République du Bénin.



Organisé avec l'appui technique et financier de la Fondation Friedrich Ebert (FES), cet atelier de trois (03) jours réunit une trentaine d'experts des médias et du numérique, d'avocats, d'universitaires et de défenseurs des droits de l'homme.

À l'ouverture de l'atelier, le représentant du Représentant Résident de la FES au Bénin, Dr

Expédit OLOGOU s'est réjoui de l'initiative de l'UPMB en justifiant le soutien de la Fondation par l'importance des médias dans l'épanouissement de la démocratie. Pour sa part, la présidente de l'UPMB, Zakiath LATOUNDJI a fait observer que cette activité s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'édition 2020 de la Journée mondiale de la presse au Bénin.

Il a pour objectif global de «faire une relecture critique de la loi No 2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du numérique en République du

Bénin», a-t-elle précisé. À l'issue de cet atelier, un document de plaidoyer permettra à l'UPMB, les associations professionnelles des médias et leurs partenaires de mener un plaidoyer en direction du Ministère de la communication et de la poste, de la HAAC, du gouvernement et de l'Assemblée nationale pour l'amélioration des dispositions du Code du numérique.



UP

Vers une administration de performance

L'Union des Professionnels des Médias du Bénin (UPMB) organise, depuis ce lundi 10 août 2020, à l'hôtel METROPOLE de Parakou, un atelier de plaidoyer pour la relecture critique de la Loi No 2017-20 du 20 avril 2018 portant Code du numérique en République du Bénin.



L'Union Progressiste (UP) est en atelier depuis le lundi 10 août 2020

pour asseoir le schéma directeur le plus optimal pour son fonctionnement efficace. La Directrice de l'Administration au détour d'une conversation avec nos confrères de Canal 3 (Actu-Matin) a donné les grandes orientations de ce qui pourrait être une administration de performance pour l'Union Progressiste. Treize secrétariats départementaux, une cellule de communication, une cellule de formation, une administration centrale, une unité en charge de fichier

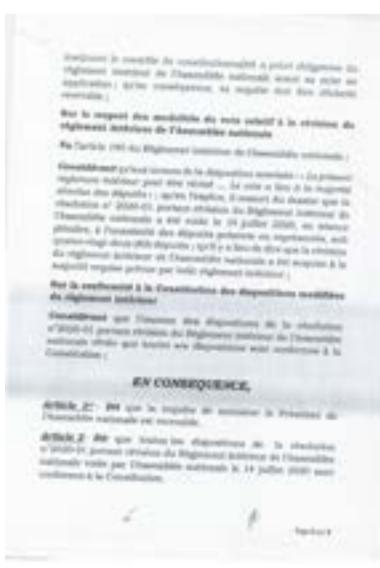
central, tout sera passé au peigne fin et consolidé pour faire de l'UP, une machine administrative fondée sur l'efficacité et la contractualisation par « lettres de missions»

La mise à niveau et le renforcement des capacités ont une promesse d'avenir à l'UP C'est du moins, la certitude d'espérance de Madame Christelle HOUNDONOUUGBO qui croit dur comme fer que le succès politique passe par une machine administrative souple, régulée.

Kangny Damascène

Assemblée nationale

Voici la décision de la Haute juridiction.



Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparait. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparques qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposée soit inscrite dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérenité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUUGBO vus sous le prisme de notre époque.

PALMARÈS DU BÉNINOIS

JUSTE CODJO AUX ÉTATS-UNIS, HISSÉ AU RANG DES PREMIERS RESPONSABLES D'UNE UNIVERSITÉ PRESTIGIEUSE AMÉRICAINE



Pour compter de demain, le Directeur du programme de Master dans le département des études de sécurité de cette université américaine sera un ancien ambassadeur Hongrois tandis que le Directeur du Programme de Doctorat sera un ancien officier Béninois. Vivement que cela inspire le Bénin et les autres pays africains !!! L'IMPRESSION INSPIRÉE DU PROFESSEUR JUSTE CODJO En 2011, alors que j'étais à une formation militaire aux USA pour le compte de l'armée béninoise, j'avais été inspiré par une conférence donnée dans mon école de formation par le Général américain David Petraeus, alors Directeur de la CIA.

Titulaire d'un Doctorat en Relations Internationales qu'il avait obtenu à l'Université de Princeton en 1987 alors qu'il était Lieutenant-Colonel, Petraeus puisera plus tard en 2003-2005 dans ses recherches sur les guérillas et les insurrections pour développer une stratégie de pacification de sa zone d'opérations en Irak où il commandait une division aux temps forts de l'insurrection contre les troupes américaines. Cette stratégie, plus tard adoptée par l'ensemble des forces américaines, servira de base à l'élaboration d'une doctrine qui continue d'être enseignée dans les grandes écoles militaires du monde. C'est donc guidé par cette inspiration que je décidai de poursuivre des études de Doctorat quand l'opportunité fut offerte en 2012 aux USA.

Mon projet doctoral était certes mesuré, mais il était empreint d'une vision qui transcen-dait mes ambitions personnelles. Je rêvais en effet de développer, au profit des pays africains, une stratégie de prévention des rébellions armées et des guerres civiles. Au bout de plusieurs années de recherches sur le sujet, je m'aperçus qu'une telle stratégie se devait d'être multidimensionnelle et appellera à des réformes politiques et administratives en vue d'une amélioration de la gouvernance publique. C'est alors qu'un certain Patrice Talon, au cours d'un entretien avec des journalistes en 2015, révéla ses ambitions présidentielles motivées, confia-t-il, par une envie de procéder à des réformes politiques au Bénin. Je ne pouvais avoir meilleure opportunité. Malheureusement, j'étais encore officier

d'active et ne pouvais prendre part à un tel débat politique. Je rédigeai alors un article qui, tout en offrant une analyse critique et objective des idées émises par ce potentiel candidat aux élections présidentielles de 2016, proposait un nouveau modèle politique adapté à nos réalités. Signé du pseudo « Monsieur X », mon article était destiné à une publication dans la presse locale au Bénin. Mais cette formule me fut formellement déconseillée par deux amis. Ayant pris connaissance du contenu de l'article, ils estimèrent qu'il était « révolutionnaire et trop important » pour être publié sous forme d'article de presse et signé d'un pseudonyme. « Il te faut un livre », m'avaient-ils recommandé. Je suivis leurs conseils et assisterai, tout impuissant et pendant de longs mois, aux débats politiques sur les pro-

positions du candidat Talon. Après son élection en mars 2016, je décidai de sortir de mon silence pour apporter ma contribution aux efforts de réformes. Le résultat a été la publication en mai 2016 du livre CONSENCRATIE préfacé du Professeur Albert TEVOEDJRE, une multitude de rencontres avec les penseurs et acteurs politiques au Bénin, une lettre ouverte au parlement lors de l'examen du premier projet de révision de la constitution en 2017, et bien évidemment plusieurs tentatives de radiation des Forces Armées Béninoises par certains chefs militaires. J'ai dû démissionner de cette noble institution qui m'a adopté depuis l'âge de 12 ans. Et pourtant... A ce stade, vous vous demandez sans doute quelle est la morale de l'histoire. Eh bien elle est simple. Cette

expérience, vous l'auriez compris j'espère, révèle une différence majeure entre les sociétés américaine et béninoise. Dans l'une, on embrasse le talent. On l'aide à s'éclorer parce qu'on y voit un potentiel pour le bien commun. Et même quand il est d'une autre nationalité, on n'hésite pas à lui confier les plus grandes responsabilités dans son domaine. Dans l'autre, on a des rapports destructifs sur fond de rage vis-à-vis du talent. On le prend en adversité. A la première occasion on l'étouffe parce qu'on y voit une menace pour les intérêts individuels. Peu importe si cela met en péril l'intérêt collectif. Mais rassurez-vous, chers amis, rien n'arrêtera l'élan de cette machine en marche. Une mission, elle s'accomplit !!!

Santé

La toilette intime chez la femme

La toilette intime chez la jeune fille et la femme est un sujet à polémique. On lit beaucoup de choses sur les réseaux sociaux qui ne sont pas toujours vraies. Il est parfois conseillé l'utilisation de certains produits pour la toilette vaginale. Il est vrai que le vagin est une partie très importante de l'anatomie de la femme et mérite par conséquent toute l'attention des femmes. Ce que beaucoup de jeunes filles et femmes ignorent c'est que le vagin s'auto-nettoie et il n'est point besoin qu'on se donne beaucoup de mal pour le garder propre. La flore vaginale est constituée de façon naturelle de bactéries protectrices. Ces bactéries protègent le vagin et limitent les infections ainsi la flore vaginale maintient son acidité naturelle. Il existe des éléments qui agressent, déséquilibrent la flore vaginale et facilitent la survenue des infections. Parmi ces éléments il y a l'utilisation de certains produits pour la toilette intime comme les gels de douche parfumés qui contiennent de l'alcool, la solution de permanganate et

autres solutions inadaptées. L'utilisation de toute solution pour la toilette intime doit être précédée de l'avis du gynécologue ou de la sage femme. L'eau propre est déjà suffisante pour faire la toilette vaginale, le savon ne va pas à l'intérieur du vagin. Il est conseillé de s'essuyer d'avant en arrière aux toilettes. Faire la toilette intime deux fois par jour est déjà suffisante car l'excès d'hygiène et le manque d'hygiène favorisent la survenue d'infections. Aujourd'hui il est remarqué le port chez les femmes des collants et pantalons trop serrés. Les femmes doivent éviter de porter des bas (pantalons ou collants) trop serrés, cela peut être source d'infections. Quand le bas est trop serré, il favorise les irritations au niveau de l'entrejambe à cause de l'accumulation de chaleur. Pour les sous-vêtements ceux en coton doivent être privilégiés, les sous-vêtements synthétiques sont déconseillés. Les sous-vêtements doivent être régulièrement lavés et séchés au soleil. Les mamans doivent apprendre à leurs filles dès le bas âge à bien faire la toi-

lette intime et leur inculquer ainsi les bonnes habitudes pour éviter les infections. Après chaque rapport sexuel la toilette vaginale doit être faite le cas contraire pourrait aussi être une source d'infection. La solution de permanganate est utilisée par beaucoup de femmes en Afrique pour se laver ainsi que pour faire la toilette vaginale mais ceci est à proscrire. La solution de bicarbonate quant à elle peut être utilisée en cas de mycoses pour la toilette vaginale mais sous prescription médicale. Beaucoup de femmes sont sujettes à des infections à cause de certaines habitudes qu'elles ont prises quant à l'entretien de leurs parties intimes. Lorsqu'une jeune fille ou femme a une infection, ou une anomalie, au niveau de sa partie génitale, il est conseillé d'aller voir un gynécologue ou sage-femme au lieu d'écouter les conseils d'une tierce personne.

Karimath Foumilayo LAWANI
Présidente de l'ONG EDUQUONS AUTREMENT
Personne ne ressource :
Docteur Muriel MEHOBA :
Gynécologue

La chicha ou encore narguilé est un mélange de tabac et de mélasse qui se fume à l'aide d'une pipe à eau. Il est composée de 25 pour cent de tabac mélangée à de la mélasse et un arôme de fruit qui lui donne ce côté acide et parfumé qui trompe les fumeurs. Beaucoup pensent que fumer la chicha n'a aucune conséquences mais ils ont tout faux. En fumant la chicha on inhale plus qu'en tirant sur une cigarette. Une chicha contient beaucoup plus de tabac qu'une cigarette et les séances de chicha peuvent durer des heures. La nicotine est présente dans la chicha et la nicotine est à la base de la dépendance c'est-à-dire l'envie permanente et irrésistible de fumer. Le risque de devenir cardiaque et d'avoir des maladies pulmonaires est plus élevé chez les fumeurs. A l'âge adulte ceux qui fument la chicha meurent plus tôt car fumer les expose à plusieurs maladies telles que les cancers de gorge, de bouche, de

la vessie et du poumon. Les voies respiratoires n'étant pas préparées pour recevoir de la vapeur, les fumeurs de chicha déstabilisent leurs poumons. Même s'il est vrai qu'en fumant la chicha la fumée est filtrée par l'eau il faut retenir que l'eau retient à peine la moitié des substances nocives. Celles qui restent sont les plus petites c'est-à-dire qui peuvent pénétrer le plus profondément dans les poumons et causer des dégâts. Les fumeurs sont confrontés à des problèmes de peaux dues à la grande exposition de leurs corps à la fumée. Ils subissent un vieillissement rapide de la peau. Les fumeurs de chicha sont exposés à des risques de transmission microbienne. La bouche est l'endroit du corps qui comporte le plus de germes et au cours des séances de chicha le même embout est utilisé par plusieurs personnes. Cette utilisation commune les expose aux germes comme le virus de la grippe, le virus de l'hépatite active et même au germe de tuberculose. Dans le cas de la chicha le tabagisme passif est

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA

très néfaste, les personnes qui sont près des fumeurs sont contaminées par l'air expiré par les fumeurs et par la fumée qui se dégage directement du charbon surtout quand cela se passe dans un endroit pas trop aéré. Les personnes exposées courrent les mêmes risques que les fumeurs. Ceux qui fument se fatiguent au moindre effort, au niveau des adolescents ceci aura pour conséquence la baisse du rendement scolaire. « Une séance de narguilé (chicha) est presque équivalente à la consommation de 20 à 30 cigarettes » a indiqué Edouard Tursan d'Epaingnet, un responsable de l'OMS (organisation mondiale de santé) à la tribune de la seconde conférence mondiale sur « la Santé ou le tabac ». Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement Personne ressource : DOCTEUR AGODOKPESSI Gildas : Spécialiste des maladies respiratoires, Tabacologue. Professeur agrégé de l'université d'Abomey-calavi, Bénin.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Les instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Avis d'appel d'offres ouvert national

A00 N°003/FI-AGRI/KFW/MAEP/V-Foncier du 10 Août 2020

MODÈLES DE FORMULAIRES



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
RÉPUBLIQUE DU BENIN



KFW
Coopération Financière
Allemande

Projet « Fonds d'Investissement-Agriculture »

Phase II, KFW n° 20136055

B.P. 322 NATITINGOU, Phone +229-38520042, République du Bénin

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

A00 N° 003/FI-AGRI/KFW/MAEP/V-Foncier/2020

DU 10 Août 2020

1. Le Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI/KFW/MAEP) sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) avec le soutien financier de la KFW envisage d'utiliser une partie de son financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fournitures de mobiliers de gestion des outils de sécurisation foncière dont les Plans Fonciers Ruraux au profit des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) installées et formées dans les villages bénéficiaires des activités de son volet foncier dans le département de l'Alacora.
2. Le FI AGRI/KFW/MAEP sollicite des offres sous parrainage de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les meubles aux 62 Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) dans les communes bénéficiaires de PFR du FI AGRI dans le département de l'Alacora. Ces mobiliers sont à livrer dans les communes concernées dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de signature du contrat. Il s'agit de Tanguitto, Toucoumou, Péhuncu, Boukombé et Matén.
3. Le FI AGRI/KFW/MAEP sollicite des offres sous parrainage de la part de candidats nationaux éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir lesdits mobiliers aux structures concernées.
- Ces mobiliers se présentent en un (01) seul lot :

Besoins en mobiliers pour 62 SVGF de 62 Villages dans 5 communes bénéficiaires dans le département de l'Alacora.

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Quantité (3)
1.	Confection de 01 Table de Réunion en bois d'œuvre/plate suivant les dimensions indiquées.	62
2.	Confection de 06 chaises en bois d'œuvre/plate suivant les précisions indiquées.	372
3.	Confection de 02 bancs en bois d'œuvre/plate suivant les dimensions indiquées.	124

MODÈLES DE FORMULAIRES

4.	01 Armoire de rangement/site.	62
5.	Confection de 01 Tableau d'affichage de plan parcellaire en isorel ou contre-plaqué/Site	62
6.	Confection de 01 Chevalet à 3 pieds en bois d'œuvre/Site	62

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin en vigueur en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 72, 70 et 142 du dit Code. Aussi, le présent marché tient-il compte des « REGLES POUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE SERVICES ASSOCIES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION FINANCIERE ALLEMANDE AVEC LES PAYS PARTENAIRES » (voir : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergabe-F.pdf>)

5. Les candidats intéressés peuvent consulter et obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module de 8h00 à 12h30 mn et de 15h00 à 18h00 mn tous les jours ouvrables à compter du 10 Août 2020.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité administrative et financière :

- Présenter des attestations en règle et en conformité par rapport à la législation de la République du Bénin : **Registre du Commerce, CNSS, Impôts, Non Faillite et IFU.**
- Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen égal à au moins une (01) fois le montant de son offre durant les trois dernières années 2019, 2020 , 2018. Le soumissionnaire doit joindre à son offre les preuves montrant la véracité de ses déclarations.
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture ou une attestation de capacité financière délivrée par (i) une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou (ii) un organisme financier habilité à émettre ce type d'attestations et agréées par le Ministère en charge des Finances, ou par une compagnie d'assurance. Les entreprises ayant moins de 3 ans d'existence et les états financiers de leurs années d'existence.

Capacité technique et expérience :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant qu'entrepreneur principal au moins deux (02) marchés portant sur la fourniture de même nature et de complexité comparables (fourniture objets du présent dossier) au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2018, 2017, 2016 et 2015). A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie légalisées de toute preuve (Procès-verbaux de réception et attestations de bonne fin d'exécution) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés. Les entreprises naissantes doivent fournir la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel prenant en compte (3 ans d'expériences au moins dans l'exécution de prestations similaires).

7. Le soumissionnaire, s'il est fabricant, doit disposer de divers outillages pour la réalisation des fournitures. Cette liste des matériels doit être obligatoirement accompagnée de preuves de propriété ou de location.

8. Les offres seront rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Secrétariat du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module au plus tard le 10 Septembre 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et seront retournées aux frais des soumissionnaires sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI-AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module, le même jour à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT + 1 heure).

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission (garantie bancaire), d'un montant de Trois cent Quarante Quatre Mille Neuf Cent (344.900) FCFA conformément aux dispositions légales en vigueur en République du Bénin. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

9. Le délai de livraison des mobiliers est de Soixante (60) jours.

Fait à Natitingou, le 10 Août 2020.

Le Chef de Mission du FI AGRI/KFW/MAEP, et P.O.,
La CT/OP, Chargée des Opérations

Solange EDON-DEDEHOU

Avis d'appel d'offres ouvert national

A00 N°004/FI-AGRI/KFW/MAEP/V-Foncier du 10 Août 2020

MODÈLES DE FORMULAIRES



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
RÉPUBLIQUE DU BENIN



KfW
COOPÉRATION FINANCIÈRE
ALLEMAGNE

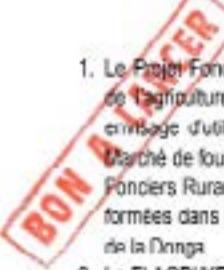
Projet « Fonds d'Investissement-Agriculture »

Phase II, KfW n° 20136565

B.P. 302 NATITINGOU, Phone +229-2382042, République du Bénin

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

A00 N° 004/FI-AGRI/KFW/MAEP/V-Foncier/2020
DU 10 Août 2020



- Le Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI/KFW/MAEP) sous tutelle du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) avec le soutien financier de la KfW envisage d'utiliser une partie de son financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de fournitures de mobiliers de gestion des outils de sécurisation foncière dont les Plans Fonciers Ruraux au profit des Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) installées et formées dans les villages bénéficiaires des activités de son volet foncier dans le département de la Donga.
- Le FI AGRI/KFW/MAEP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les meubles aux 52 Sections Villageoises de Gestion Foncière (SVGF) dans les communes bénéficiaires de PFR du FI AGRI dans le département de la Donga. Ces mobiliers sont à livrer dans les communes concernées dans un délai de deux (02) mois à compter de la date de signature du contrat. Il s'agit de Djougou, Oussoué et Ouaké.
- Le FI AGRI/KFW/MAEP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats nationaux éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir lesdits mobiliers aux structures concernées.

Ces mobiliers se présentent en un (01) seul lot :

Besoin en mobiliers pour 52 SVGF de 52 Villages dans 03 communes bénéficiaires dans le département de la Donga.

No (1)	Description détaillée de l'article (2)	Quantité (3)
1.	Confection de 01 Table de Réunion en bois d'œuvre/site suivant les dimensions indiquées.	52
2.	Confection de 06 chaises en bois d'œuvre/site suivant les précisions indiquées.	312
3.	Confection de 02 bancs en bois d'œuvre/site suivant les dimensions indiquées.	104

MODÈLES DE FORMULAIRES

4.	01 Armoire de rangement/site.	52
5.	Confection de 01 Tableau d'affichage de plan parcellaire en isorel ou contre-plaqué/Site	52
6.	Confection de 01 Chevalet à 3 pieds en bois d'œuvre/Site	52

4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin en vigueur en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 72, 70 et 142 du dudit Code. Aussi, le présent marché tient-il compte des « REGLES POUR L'ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES, DE TRAVAUX ET DE SERVICES ASSOCIES DANS LE CADRE DE LA COOPERATION FINANCIERE ALLEMANDE AVEC LES PAYS PARTENAIRES » (voir : <https://www.kfw-entwicklungsbank.de/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergabe-F.pdf>)

5. Les candidats intéressés peuvent consulter et obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module de 8h00 à 12h30 min et de 15h00 à 18h00 mn tous les jours ouvrables à compter du 10 Août 2020.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

Capacité administrative et financière :

- Présenter des attestations en règle et en conformité par rapport à la législation de la République du Bénin : *Registre du Commerce, CNSS, Impôts, Non Faillite et IFU*.
- Avoir réalisé un chiffre d'affaire moyen égal à au moins une (01) fois le montant de son offre durant les trois dernières années 2019, 2020, 2018. Le soumissionnaire doit joindre à son offre les preuves montrant la véracité de ses déclarations.
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence devront fournir le bilan d'ouverture ou une attestation de capacité financière délivrée par (i) une institution bancaire agréée par le Ministère en charge des Finances, ou (ii) un organisme financier habilité à émettre ce type d'attestations et agréées par le Ministère en charge des Finances, ou par une compagnie d'assurance. Les entreprises ayant moins de 3 ans d'existence et les états financiers de leurs années d'existence.

Capacité technique et expérience :

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il a exécuté en tant qu'entrepreneur principal au moins deux (02) marchés portant sur la fourniture de même nature et de complexité comparables (fourniture objets du présent dossier) au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2018, 2017, 2016 et 2015). A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre la liste des marchés exécutés et copie légalisée de toute preuve (Procès verbaux de réception et attestations de bonne fin d'exécution) montrant qu'il a exécuté lesdits marchés. Les entreprises naissantes doivent fournir la liste des qualifications et des références professionnelles du personnel d'encadrement (3 ans d'expériences au moins dans l'exécution de prestations similaires).

Le soumissionnaire, s'il est fabricant, doit disposer de divers outillages pour la réalisation des fournitures. Cette liste des matériels doit être obligatoirement accompagnée de preuves de propriété ou de location.

- Les offres seront rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : Secrétariat du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module au plus tard le 10 Septembre 2020 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et seront retournées aux frais des soumissionnaires sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion du Projet Fonds d'Investissement Agriculture (FI AGRI), à Natitingou, Quartier Yimporima, Immeuble Mayaba, à 300 mètres à droite en quittant la fin de la Rue asphaltée du CHD Natitingou appelé Module, le même jour à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT + 1 heure).
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission (garantie bancaire), d'un montant de Trois cent Quarante Quatre Mille Neuf Cent (344.900) FCFA conformément aux dispositions légales en vigueur en République du Bénin. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.
- Le délai de livraison des mobiliers est de Soixante (60) jours.

Fait à Natitingou, le 10 Août 2020.

Le Chef de Mission du FI AGRI/KFW/MAEP, et P.O.,
La CT/OP. Chargée des Opérations

Solange EDON-DEDEHOU

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

- | | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 1 mois | <input type="checkbox"/> 3 mois | <input type="checkbox"/> 6 mois | <input type="checkbox"/> 1 an |
| <input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa |
| <input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa | <input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa |

Autre localité du Bénin

Afrique/Europe /Monde

Soutien

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP (Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Deuxième édition de la Nuit des Oscars Atchoukouma 2020

L'amicale des arbitres FIFA du Bénin remercie Chérif Dine Touré



Après la distinction de leur collègue Louis HOUNGNANDE, arbitre FIFA depuis 2017, lors de la deuxième édition de la Nuit des Oscars Atchoukouma 2020 le samedi 25 juillet dernier au Complexe Hôtelier Les Quarsars de Djougou. L'amicale des Arbitres FIFA du Bénin (2AF Bénin) dirigée par Raphiou Ligali remercie le promoteur Chérif Dine TOU-

RÉ, Chargé de Mission du Pré-sident des Panthères de Djougou et Commissaire au match de la Ligue de Football du Bénin(LFB), pour avoir pris en compte lors de cette édition les hommes en noirs qui sont oublier dans les distinctions par les acteurs sportifs béninois. Rappelons que, la nuit des Oscars d'Atchoukouma vise à célébrer les acteurs du monde sportif béninois de leur vivant, et qu'au cours de cette deuxième édition vingt-cinq (25) acteurs sportifs à divers niveaux ont été gratifié avec à leur tête le président de la Fédération béninoise de volley-ball, Ali Yaro Sourakatou pour ces multiples œuvres réalisées dans la cité des kpétonis.

Flavien Atchadé.

Lire l'intégralité du message de

l'Amicale des arbitres FIFA du Bénin.....

50ème édition des Championnats du monde de pétanque Cotonou 2022

L'intégralité du discours de Idrissou Ibrahima, président de la CASB



de la Confédération Africaine des Sports Boules ;

- Monsieur le Président du Comité Olympique National Sportif du Bénin ;
- Monsieur le Président de la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) ;
- Honorables invités en vos rangs, grades et qualités.

Je voudrais, en même temps qu'un ouf de soulagement, exprimer ma fierté de me retrouver devant un tel parterre de personnalités du monde du sport en général, et de la pétanque en particulier.

Bienvenue à Monsieur Claude AZEMA, Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) ainsi qu'à l'importante délégation de techniciens qui l'accompagne.

C'est en effet, avec un réel plaisir de voir ce jour arrivé, pour marquer réellement le lancement du long processus qui nous conduira en 2022.

Un double sentiment de satisfaction m'anime en ce moment.

Oui, sentiment de satisfaction : tiendra ou ne tiendra-t-il pas ? Ce jour, Samedi 08 Août 2020 vient lever un coin de voile sur le strict respect de l'engagement de la République du Bénin à abriter le prochain Championnat du monde de pétanque effectivement en 2022.

J'ai donc le sentiment que nous sommes arrivés à bon port et je voudrais féliciter particulièrement, du haut de cette tribune, le très dynamique Ministre des Sports, Oswald HOMEKY, pour son implication personnelle et l'attention soutenue dont il a fait preuve depuis le dépôt du dossier de candidature du Bénin, passant par Paris, la Belgique, la Chine et le Cambodge ; A travers lui, le Président de la République, Chef de l'Etat et du Gouvernement, Son Excellence, Monsieur Patrice Athanase Guillaume TALON, pour sa clairvoyance et pour sa vision durant lequel peut jouer le sport dans le développement d'un pays. Déjà, dans son Programme d'Action (PAG) 2016-2021, il disait en substance, citation «Le gouvernement de la République du Bénin entend faire du sport, un véritable outil de développement humain, social et économique, et que cette orientation favorisera l'émergence de talents et le rayonnement du Bénin au plan international» fin de citation.

C'est fort donc de notre devoir, en tant que Béninois, de l'accompagner, et conscient de notre responsabilité à la tête de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB) avec l'appui d'un grand Monsieur, Grand Amoureux du Bénin et de l'Afrique, j'ai nommé Son Excellence Claude AZEMA, Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) avec qui, nous avons pu décrocher au cours d'une réunion du Comité Exécutif de la FIPJP, avec bien évidemment la volonté politique affichée du gouvernement du Bénin, l'organisation du 50e Championnat du monde de pétanque en 2022.

Par votre présence tous, dans cette salle de conférence de Royal-Hôtel de Cotonou, Monsieur le Ministre des Sports, à travers votre représentant délégué mandaté à la présente cérémonie, vous traduisez la

volonté des plus hautes autorités du Bénin, de soutenir un tel événement sportif. Je voudrais ensuite vous prier, Monsieur le Ministre d'être également notre porte-parole auprès de vos collègues des autres Etats membres de la CONFEGES qui ont exprimé leur forte adhésion à l'organisation du 50e Championnat du monde au Bénin, afin que leurs sélections nationales de pétanque participent activement et massivement.

A tous les autres : Présidents et membres des fédérations nationales de pétanque, Cadres des ministères, amoureux et spécialistes des sports boules qui, par leur participation à divers travaux et leurs conseils, à tous ceux qui nous ont apporté leur expertise dans la préparation du lancement de ce jour, je dis encore merci, merci pour votre concours et surtout, merci d'avance pour les efforts que vous consentirez encore, afin que la fête du championnat du monde de pétanque en 2022 en République du Bénin soit un succès historique et retentissant.

C'est en effet, un réel challenge car, du lancement et la présentation de la Mascotte des compétitions ce jour, Samedi, 08 Août 2020, à la tenue effective du championnat en 2022 qui nécessite la construction d'un boule-drome de norme internationale par des architectes et ingénieurs français qui sont présents dans cette salle, il y a encore un long chemin à parcourir. Un chemin certes qui exige de toutes les parties prenantes, abnégation et sacrifices, pour faire de cette édition, un modèle d'organisation et de réussite ; Au-delà des compétitions, ce que nous recherchons, c'est le brassage entre peuple, gage de solidarité entre les générations et future qui constituent la force et le fer de lance de l'avenir.

Honorables invités, mesdames et messieurs, les délégués étant en train d'être rejetés pour le déroulement mondial de pétanque 2022 à Cotonou, je voudrais terminer mes propos, en souhaitant bonne préparation aux uns et aux autres, bonne chance à chacune des équipes participantes.

Quant à la Confédération Africaine des Sports Boules et la FIPJP, elles doivent être un creuset convivial et intégré afin de s'insérer harmonieusement d'avantage dans le concert des nations, dans un monde globalisé qui devient de plus en plus grâce aux technologies de l'information et de la communication, un village planétaire.

C'est l'objectif de la CASB, objectif qui doit se réaliser dans la solidarité, la fraternité, la paix et la concorde entre toutes les composantes du monde des sports boules, notamment la pétanque.

Quant à vous chers amis de la presse et médias toutes tendances confondues, ne ménagez aucun effort pour nous accompagner car la réussite du mondial en 2022 dépendra aussi de vous.

Recevez chers confrères, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Honorables invités, mesdames et messieurs, les délégués étant en train d'être rejetés pour le déroulement mondial de pétanque 2022 à Cotonou, je voudrais terminer mes propos, en souhaitant bonne préparation aux uns et aux autres, bonne chance à chacune des équipes participantes.

Pour raison de cœur, je suis d'ores et déjà convaincu, que la victoire appartiendra au peuple béninois qui devra ainsi porter le flambeau en emportant de l'idéal olympique : toujours plus vite ; Plus haut ; Plus fort.

Je vous remercie.

Cotonou, le 08 Août 2020

Honorables invités, mesdames et messieurs, en se lançant dans l'organisation du championnat mondial, la Fédération Béninoise de Pétanque (FBP) a comme noble ambition de créer

Lire l'intégralité du message de l'Honorable Idrissou Ibrahima...

Allocution du Président de la Confédération Africaine des Sports Boules (CASB), à l'occasion de l'installation officielle du Comité quadripartite du Championnat du monde 2022 et de la présentation de la Mascotte

Monsieur le Représentant du Ministre Béninois des Sports ;

Monsieur le Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal (FIPJP) Cher ami Claude AZEMA ;

Messieurs les membres

Nouveau Showroom à Cotonou

Lolo Andoche met le Kanvo en valeur

Lancé dans la matinée du vendredi 7 Août, la nouvelle boutique Lolo Andoche reste une particularité. En dehors des autres créations du designer béninois, c'est la mise en valeur du pagne tissé communément appelé Kanvo qu'il entend promouvoir.



Un nouveau showroom de Kanvo. C'est la nouvelle boutique que vient de mettre Lolo Andoche à la disposition de sa clientèle. Constitué uniquement de Kanvo, cette nouvelle boutique renferme une multitude de pagne selon la qualité et les couleurs. Pour Aklosou Cocou César, Secrétaire Général du Ministère des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi cette boutique entre dans le développement de l'artisanat. Il fait savoir qu'il y deux ans déjà, « le ministère avait organisé un défilé de mode sur le Kanvo et c'est un moyen pour mieux développer

ce secteur de l'artisanat. Mais avec cette disposition nouvelle, nous voyons que le styliste Lolo Andoche est en avance sur le ministère». Selon le secrétaire général, « il fallait que le ministère puisse venir le soutenir et l'accompagner davantage pour qu'en ensemble on fasse la promotion de ce tissu qui valorise le Bénin. L'installation de ce showroom donnera plus de visibilité à ce secteur de l'artisanat surtout le secteur textile». « Aujourd'hui Kanvo commence par être une référence dans la sous-région comme au Burkina-Faso, quand on voit un style de pagne, on sait que cela vient du Burkina.

Lorsque verra désormais Kanvo sur quelqu'un on peut faire une référence pour dire, ça vient du Bénin. Ça permet de valoriser davantage ce secteur qui est très peu connu », a-t-il fait savoir. Aurélie da-Silva, styliste modéliste pense que «c'est vraiment très beau et si tous les béninois peuvent désormais s'habiller en Lolo Andoche « Atchoké », cela permettra de mettre en valeur notre identité ». « Moi je vais adopter ça maintenant. Et je demande à mes collègues stylistes de venir visiter pour encourager notre ainé Lolo Andoche ». Directeur de cabinet du ministère du tourisme, de la culture et de l'art. Eric Totah, se dit fier de l'initiative. « Je suis très impressionné par ce que je viens de voir ». « Vous savez depuis quelques années on est en train de faire la promotion de ce que vous voyez communément appelé le Kanvo mis je suis loin d'imaginer qu'il y aura un showroom spécialement dédié au Kanvo ». Il ajoute que « le Bénin n'a pas arrêté de révéler ses richesses, le Bénin n'a pas arrêté de se révéler et c'est une fierté pour tous les béninois ». Pour lui « Le béninois doit s'enorgueillir d'avoir un produit de ce type-là qui figure sur le marché international. Nous avons un produit compétitif de

qualité qui pouvait se vendre comme tout autre. J'invite tous les béninois à visiter, apprécier et faire le choix de s'habiller au Kanvo qui est un produit discriminant, compétitif que le marché international ». Anna Tèko, dira « Je suis fière de ce que fait Lolo Andoche et c'est une manière de dire, le Bénin peut révéler son identité à travers le Kanvo ». Pour elle, c'est une initiative à saluer et à accompagner. Carole Borna, conseillère technique aux arts du ministère du tourisme, de la culture et de l'art dira, « C'est un lieu qui mérite d'être et cela permettra à tous les béninois qui sont amoureux du Kanvo de pouvoir venir choisir de belles créations. C'est un espace qui va mettre en valeur le travail de nos producteurs, de nos créateurs, nos designers ». Pour cela, « J'invite vraiment tous les béninois et tous les béninois qui ont vraiment envie de voir de la qualité de venir voir ce qui a été créé au sein de ce showroom ». « Les prix sont abordables et d'ailleurs vous savez le Kanvo n'est pas un tissu facile à élaborer et le tissage est très cuisiné et je crois que là maintenant on peut dire que le Kanvo est démocratique et à la disposition de tous les béninois qui veulent s'habiller en Kanvo », a-t-elle ajouté.



LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

LOLO feels the **LOVE**

NOUVELLE COLLECTION
EDITION LIMITÉE

Joyeuse St Valentin

(+229) 97 01 04 90 | [Lolo Andoche](#) | [www.loandoche.com](#)

LE KANVO
EN TOUTE

Majesté
Nouvelle Collection

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

(+229) 97 01 04 90 | [Lolo Andoche](#) | [www.loandoche.com](#)